

POLITIQUES CULTURELLES



DÉCIDER EN CULTURE

Jean-Gilles Lowies

Jean-Gilles Lowies

DÉCIDER EN CULTURE

PUG UGA
Éditions



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Création graphique de la couverture: Corinne Tourrasse

Maquette intérieure: Catherine Revil

Mise en page: Soft Office

Relecture et mise aux normes typographiques: Clara Gonnet

Image de couverture: ©Vandeville Éric/ABACA

Achevé d'imprimer en juin 2020

Sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery – 58500 Clamecy

Dépôt légal : juillet 2020 – N° d'impression :

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

ISBN 978-2-7061-4714-2

© PUG, juillet 2020

15, rue de l'Abbé-Vincent – F-38600 Fontaine

pug@pug.fr / www.pug.fr

© UGA Éditions, juillet 2020

Université Grenoble Alpes

CS 40700 – F-38058 Grenoble Cedex 9

COLLECTION « POLITIQUES CULTURELLES »

Cette collection ouvre un champ de publication pour les ouvrages de recherche appliquée. Elle vise à la fois un public d'étudiants en politiques culturelles et le public professionnel de praticiens – agents de l'État et des collectivités territoriales amenés à travailler dans le culturel, praticiens en formation professionnelle, acteurs du monde associatif et des entreprises privées engagées dans la vie culturelle. Elle entend fournir autant de références académiques que de cas pratiques à visée professionnelle, d'exemples et de méthodologie.

Les ouvrages de la collection associent donc obligatoirement ces deux composantes : recherche et application. Ils n'hésitent pas à explorer la méthodologie des projets culturels et les questions de gouvernance territoriale, dans le but d'éclairer à la fois les enjeux, les méthodes et les pratiques culturelles.

La collection a une exigence résolue de lisibilité. Les textes s'appliquent à éviter le jargon, et explicitent les concepts mobilisés afin d'être accessibles aux non spécialistes comme aux étudiants.

La collection souhaite enfin avoir une démarche résolument prospective : elle n'a pas vocation à éditer des études ou des rapports déjà publiés. Elle ne s'interdit pas d'accueillir les traductions d'ouvrages étrangers ayant fait autorité dans le domaine.

Les sujets abordés sont les suivants : politiques culturelles nationales, métropolitaines, territoriales ; politiques du patrimoine ; transversalités des politiques, changements de paradigme et d'instruments, etc.

Les ouvrages publiés sont soumis à la double expertise d'un.e scientifique et d'un.e professionnel.le des politiques culturelles, afin de valider que le contenu est à la fois scientifiquement acceptable et conforme aux exigences de lisibilité de la collection.

La collection « Politiques culturelles », dirigée par Emmanuel Négrier et Philippe Teillet, est une coédition PUG-UGA éditions.



Jean-Gilles Lowies, *Décider en culture*, 2020

Emmanuel Négrier et Philippe Teillet, *Les projets culturels de territoire*, 2019



En couverture de cet ouvrage, la Villa Médicis.

Septembre 2015, l'ex-administratrice de la Comédie française, Muriel Mayette, quitte l'institution théâtrale pour prendre la direction de la prestigieuse Académie de France à Rome, la Villa Médicis. Cette nomination par le président de la République, sur proposition de la

ministre de la Culture, crée la polémique. Plusieurs dizaines d'artistes et de chercheurs proches de la Villa Médicis signent une lettre ouverte soutenant Éric de Chassez, le directeur non renouvelé. On crie au « mauvais casting » et à la nomination politique, l'heureuse impétrante étant une proche de Manuel Valls qui aurait déclaré deux mois auparavant « Muriel Mayette aura un grand poste » (Bommelaer, 2015). Arrosee d'un gouvernement de la culture aux accents monarchiques, Muriel Mayette sort par la même porte en septembre 2018, lorsque Françoise Nyssen décide souverainement de ne pas renouveler son mandat. L'ire et la déception de l'ex-directrice s'expriment dans une tribune au *Figaro* où elle déclare notamment : « La culture n'est pas un jeu du pouvoir, elle doit être au pouvoir et c'est grâce aux talents de ses artistes qu'elle peut faire rayonner notre pays » (Mayette-Holtz, 2018). Parmi bien d'autres, cette polémique nous montre que la culture est hantée par les jeux de pouvoir et de cour, nourrissant la nécessité de penser les processus de décision des politiques culturelles à l'aune des exigences démocratiques de la modernité.

INTRODUCTION

« L'indépendance de la pensée est aussi nécessaire, même à la littérature légère, aux sciences et aux arts, que l'air à la vie physique. » Benjamin Constant (1814, 1997, p. 235)

Septembre 2015, l'ex-administratrice de la Comédie française, Muriel Mayette, quitte l'institution théâtrale pour prendre la direction de la prestigieuse Académie de France à Rome, la Villa Médicis. Cette nomination par le président de la République, sur proposition de la ministre de la Culture, crée la polémique. Plusieurs dizaines d'artistes et de chercheurs proches de la Villa Médicis signent une lettre ouverte soutenant Éric de Chassez, le directeur non renouvelé. On crie au « mauvais casting » et à la nomination politique, l'heureuse impétrante étant une proche de Manuel Valls qui aurait déclaré deux mois auparavant « Muriel Mayette aura un grand poste » (Bommelaer, 2015). Arrosee arrosée d'un gouvernement de la culture aux accents monarchiques, Muriel Mayette sort par la même porte en septembre 2018, lorsque Françoise Nyssen décide souverainement de ne pas renouveler son mandat. L'ire et la déception de l'exdirectrice s'expriment dans une tribune au *Figaro* où elle déclare notamment : « La culture n'est pas un jeu du pouvoir, elle doit être au pouvoir et c'est grâce aux talents de ses artistes qu'elle peut faire rayonner notre pays » (Mayette-Holtz, 2018). Parmi bien d'autres, cette polémique nous montre que la culture est hantée par les jeux de pouvoir, nourrissant la nécessité de penser les processus de décision des politiques culturelles à l'aune des exigences démocratiques de la modernité.

Les arts naissent d'une pulsion individuelle de liberté, et leurs expressions sont jalonnées de choix échappant au libre arbitre des artistes.

À la singularité individuelle répond l'organisation de la vie en commun des hommes et de la chose publique. Mais lorsque les questions de culture deviennent une chose publique, les autorités politiques doivent réaliser des choix en matière culturelle au bénéfice de tous. Qui, pourquoi et comment est-il alors possible de décider la culture? Culture et pouvoirs s'entrelacent dans une danse dont on distingue rarement le cavalier. Si la nécessité d'une vitalité artistique et culturelle est largement reconnue et clamée, il reste à comprendre comment elle entre dans le domaine du politique et comment elle côtoie la politique, c'est-à-dire l'exercice quotidien du pouvoir. Décider en culture dans un cadre démocratique revient à concevoir et mettre en œuvre des politiques culturelles inexorablement traversées par des enjeux institutionnels, financiers et idéologiques. La question démocratique mérite alors d'être posée: quelles sont les limites ou les devoirs des pouvoirs publics? Comment mener et légitimer l'action culturelle publique sans écorner les valeurs et les principes constitutifs de l'idéal démocratique?

L'articulation de ces trois termes – démocratie, politique culturelle, décision – ne procède pas de l'évidence. Leurs usages sociaux sont pléthore et invitent rapidement à s'inscrire dans des positionnements sociopolitiques particuliers, voire tout simplement partisans. La première tâche consiste à expurger, autant que faire se peut, la charge normative des termes pour en préciser les contours théoriques, sans prétendre en épuiser toute la portée.

Le processus décisionnel réside au cœur des relations entre les politiques culturelles et les démocraties. Plusieurs modèles décisionnels propres à différentes organisations de la démocratie apparaissent selon les contextes historiques et sociopolitiques particuliers. En filigrane, il s'agit de contribuer à penser les limites des politiques culturelles en régime démocratique. Les forces et les tensions vis-à-vis des impératifs d'autonomie artistique et de participation au processus décisionnel sont perceptibles dans tous les régimes démocratiques. Ces deux principes sont en tension continue et reposent sur des conceptions distinctes de la légitimité démocratique. D'une part, la légitimité des urnes et de la représentation populaire qui autoriserait le pouvoir exécutif à

décider seul et d'autre part, celle des citoyens, détenteurs de la souveraineté politique, aptes à prendre part aux responsabilités publiques par des dispositifs participatifs ou directs. Bien éloigné d'une tentation normative qui viserait à promouvoir la supériorité de l'un ou l'autre système décisionnel et qui naviguerait entre discours dénonciateur et apologétique, cet ouvrage porte l'ambition de scruter les régimes décisionnels de politiques culturelles et d'en dégager les principes théoriques, c'est-à-dire les questions fondamentales auxquelles chaque contexte national, régional ou local offre sa réponse particulière.

Le premier chapitre clarifie quelques notions clefs : politiques culturelles, démocraties, décision. Au-delà de l'impossibilité d'en fournir des définitions satisfaisantes, il s'agit d'identifier ce qui rassemble ou dissocie ces notions et de montrer les contours du paradoxe constitutif des politiques culturelles en démocraties. Ce paradoxe appelle autant de résolutions qu'il existe de pays, et le deuxième chapitre propose un court panorama des modèles de politiques culturelles, *via* le repoussoir des régimes politiques totalitaires et les typologies de la littérature comparatiste. Ceci permet de cerner les premiers outils analytiques des systèmes décisionnels et de les relier à certaines valeurs démocratiques. Le troisième chapitre aborde la question des rapports entre l'État et la culture. Les notions de service public et de subsidiarité s'inscrivent dans ces relations ambiguës et déterminent l'amplitude décisionnelle des pouvoirs publics. Les critiques de l'État culturel offrent des indices de (dé)limitation des politiques culturelles tout en mettant au jour les enjeux de domination et d'émancipation par la culture.

Les trois ordres de légitimation des politiques culturelles relatifs aux discours, aux procédures et à la représentation sont ensuite détaillés et approfondis. Le quatrième chapitre est consacré aux discours légitimateurs et téléologiques des politiques de la culture. Ceux-ci participent à la construction d'un rapport à l'État et à la culture et distinguent trois courants dominants : les finalités identitaires, la rhétorique démocratique – démocratisation de la culture et démocratie culturelle – et les théories économiques liées à l'État-providence culturel. La légitimation procédurale abordée au cinquième chapitre met en relief les principes

démocratiques de la limitation du pouvoir politique. Sont esquissées les caractéristiques du modèle décisionnel construit sur l'autonomie artistique et l'impartialité des décisions, propre à conférer une légitimité démocratique procédurale. La question de la participation au processus décisionnel est ensuite développée dans le sixième chapitre, détaillant *in fine* différentes conceptions de la légitimité démocratique de représentation. Qu'elle soit cantonnée à la dimension électorale ou qu'elle ouvre la focale participative, la représentation cristallise l'exercice du pouvoir découlant de l'institutionnalisation du conflit social et politique. Finalement, le paradigme d'un État neutre émerge, alliant les processus de légitimation discursive, procédurale et représentative des politiques culturelles.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
CHAPITRE 1. Décider les politiques culturelles en démocraties	11
Politiques culturelles	11
Une catégorie d'intervention publique	13
L'objet des politiques culturelles	16
Une catégorie sans limites?	17
Une catégorie politique	20
Démocraties et politiques culturelles : un oxymore?	22
Démocraties?	23
Limiter le pouvoir en matière culturelle	25
Décider les politiques culturelles	27
Décider : quand, qui, comment?	28
Des choix d'actions en matière culturelle	31
CHAPITRE 2. Les modèles de politiques culturelles	35
Le repoussoir des totalitarismes	35
Arts et cultures sous emprise	36
Le contre-modèle libéral	40
Les typologies de politiques culturelles	41
L'approche comparée des politiques culturelles	42
Selon le rôle de l'État	45
Selon l'architecture institutionnelle et le rapport à la culture nationale	47
Selon les modalités de financement	49

CHAPITRE 3. La culture, une affaire d'État ?	55
Les critiques de l'État culturel et du marché culturel	55
Philosophie critique de l'État culturel	56
Philosophies du déclin culturel	61
Culture et pouvoir : censure, mécénat... et service public?	66
Intégrer la culture aux services publics	68
Action publique et acteurs privés	70
Les trois ordres de légitimation des politiques culturelles	73
CHAPITRE 4. La légitimation discursive : les raisons de l'action culturelle publique	77
Les finalités identitaires	78
Promotion ou protection identitaire?	80
La rhétorique démocratique	82
L'État-providence culturel	89
La culture : un gisement économique?	92
L'impasse téléologique des politiques culturelles	93
CHAPITRE 5. La légitimation procédurale : comment décider la culture ?	97
Autonomie des arts et liberté artistique	99
Indépendance du siège décisionnel	100
Le principe décisionnel d'impartialité	104
L'horizon des possibles	107
Légitimation procédurale de l'État neutre	110
CHAPITRE 6. La légitimation de représentation : qui gouverne la culture ?	115
L'étatisme	119
Le consociativisme	120
Le néocorporatisme	122
Le pluralisme	123
Participation et évitement du blâme	125

CONCLUSION. Décider en culture à l'ère numérique globalisée	129
Bibliographie	133
Ouvrages et articles de référence	133
Archives, presse, textes administratifs et légaux, divers	146
Index des auteurs	149